

BULLETIN OFFICIEL

DE LA

BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT

Six mois. 0 80

Un an. 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

SOMMAIRE

1. Avis. — 2. Convocations. — 3. Permanence. — 4. L'année 1893.

Partie Officielle. — 1. Comité général. — 2. Commission exécutive. — 3. Rapport au Comité général sur le stationnement. — 4. Commission d'organisation du Congrès. — 5. Commission du *Bulletin* : Commission de propagande. — 6. A l'occasion du nouvel an. — 7. Statistique. — 8. Notre visite. — 9. Couceron. — 10. Les vignes à complant.

Partie non Officielle. — 1. Plus ça change. — 2. Le droit de coalition. — 3. De l'Humanité (suite). — 4. Le Noël d'un Enfant pauvre.

AVIS

Nous rappelons à nos Abonnés de six mois qu'ils ont à renouveler leur Abonnement, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi du BULLETIN.

CONVOICATIONS

COMITÉ GÉNÉRAL

Le Mardi 16 Janvier, à 8 heures très précises du soir

La séance sera ouverte par le Comité de Vigilance pour la nomination d'une Commission de Propagande.

ORDRE DU JOUR DU COMITÉ GÉNÉRAL

1^o Rapport de la Commission des finances.
2^o Nomination du Trésorier (candidat Chevé)
3^o Nomination de 3 membres à la Commission de la question en remplacement de Deniau, Moreau et Desourme.

4^o Nomination de 1 membre à la Commission d'Administration en remplacement de Tulève.

Commission de propagande. — Tous les samedis, à 8 heures du soir.

Commission de rédaction. — Tous les lundis, à 8 heures du soir.

Commission du Congrès de Nantes. — Tous les samedis, à 8 heures 1/2 du soir.

PERMANENCE

DU 15 JANVIER AU 20 FÉVRIER

De 8 heures à 10 heures du soir.

15 Janv. Auffray.	1 ^{er} Fév. Dupré.
16 — Boueffard.	2 — Juguet.
17 — Bouteiller.	3 — Letessier.
18 — Chaussepied.	5 — Rambaud.
19 — Guillet.	7 — Lambert.
20 — Guinet.	8 — Riou.
22 — Lagarde.	9 — Tulève.
23 — Meslain.	10 — Auffray.
24 — Peltier.	12 — Boueffard.
25 — Radier.	13 — Bouteiller.
26 — Riot.	14 — Chaussepied.
27 — Bisséré.	15 — Guillet.
29 — Bras.	16 — Guinet.
30 — Brault.	17 — Lagarde.
31 — Chevé.	19 — Meslain.
	20 — Peltier.

L'ANNÉE 1893

Dans l'année qui vient de finir, il s'est produit un tel développement de notre Bourse du Travail et de l'organisation ouvrière à Nantes que nous pensons indispensable de la passer rapidement en revue ; du reste, les événements de l'avenir découlent des faits passés, et, il est utile de bien connaître ceux-ci pour établir notre action sur des bases certaines.

Pour se rendre compte du chemin parcouru, il suffit de se reporter à l'année 1891. A cette époque les syndicats ouvriers nantais subissaient une sorte de crise, causée par bien des déceptions. Beaucoup d'entre eux n'avaient plus qu'un petit nombre d'adhérents, quelques-uns même avaient disparu ; ceux qui avaient le plus de vitalité étaient groupés autour de l'*Union syndicale* ; ils appartenaient presque tous à la métallurgie.

Evidemment il manquait aux syndicats un lien qui fût assez puissant pour soli-

dariser leur action et leur permettre de rendre des services effectifs à la classe des travailleurs.

C'est ce que l'Union syndicale a compris ; aussi a-t-elle résolu de reprendre avec la municipalité les pourparlers de 1887-88 pour la création d'une Bourse du Travail, mais ne voulant pas agir seule, elle a fait appel à tous les syndicats existant alors.

La presque totalité d'entre eux ont répondu ; des réunions nombreuses ont eu lieu, rue de la Bâclerie, dans cette petite salle où tant de questions intéressantes la classe ouvrière se sont agitées ; des règlements ont été élaborés avec beaucoup de soin et les conseillers municipaux ouvriers, les citoyens Rigaud, Colombe et Brunellière ont été chargés de déposer une demande au Conseil municipal.

Nous ne voulons pas entrer dans des détails connus de tous, nous nous contenterons de rappeler que sur les conseils du citoyen Rémy Larcher, délégué de la Bourse du Travail de Paris, la *Bourse du Travail de Nantes* a été constituée et que c'est en son nom que les pourparlers avec la municipalité ont eu lieu.

Ces pourparlers ont abouti ; le local de la rue de Flandres a été loué et aménagé ; les statuts et règlements ont été définitivement adoptés ; une subvention (bien minime il est vrai) a été votée.

L'inauguration de notre belle institution a eu lieu le 6 août dernier. Chacun se rappelle combien elle a été brillante, de même que l'on peut constater aujourd'hui combien la création de la Bourse du Travail a été utile, par ce fait que les syndicats groupés autour de l'Union n'étaient que 12, que ceux qui ont participé à la création de la Bourse, rue de la Boucherie, se montaient à 23 et qu'il y a 55 syndicats adhérents à la Bourse à l'heure actuelle.

Certes les grandes grèves de mai 1893

ont beaucoup contribué à la création de nouveaux syndicats (29 dont 4 ou 5 ont malheureusement sombré), mais le mouvement inspiré par la Bourse du Travail vers le groupement des forces ouvrières n'en est pas moins incontestable.

En ce moment, nombre de syndicats sont encore en formation et la commission de propagande s'en occupe activement.

Prochainement ce sont tous les inscrits maritimes qui vont se grouper, et les marinières, leurs frères de misères ; d'un autre côté, les syndicats de vigneron et d'agriculteurs suivent parallèlement notre mouvement, et nous demandent notre concours que nous ne leur marchandons pas.

C'est l'achèvement de cette organisation ouvrière que verra 1894, dans le grand Congrès absolument corporatif qui doit tenir ses assises à Nantes.

C'est donc à ce Congrès que tous nos efforts doivent s'appliquer.

D'ailleurs, il doit s'y agiter des questions de la plus haute importance, surtout en ce qui concerne la constitution d'organes perfectionnés et puissants de la classe ouvrière, dans le but d'obtenir légalement, non seulement des droits positifs à la place des illusions dont on l'a toujours leurrée, mais aussi l'indépendance et le bien-être qui lui font défaut.

Nous ne faisons pas de politique à la Bourse du Travail, car nous savons qu'il ne faut pas mêler les questions ; le but que nous poursuivons est de rendre des services aux ouvriers en les débarrassant de l'exploitation des bureaux de placement et des gargoniers, et de plus de leur donner le moyen de formuler leurs revendications et de les faire écouter par les sourds qui détiennent les pouvoirs publics.

Nous ne pouvons dans un article aussi exigü, expliquer les effets désastreux de la fameuse loi de l'offre et de la demande que nous pouvons comparer à une balance munie de faux poids ; nous nous contenterons de faire remarquer que c'est le droit absolu pour les travailleurs de revendiquer pour prix des services qu'ils rendent à la communauté humaine les moyens de vivre et de se perpétuer par la famille, autrement dit, de réclamer le droit à l'existence que le régime actuel ne peut plus assurer, même aux mieux doués.

Ce n'est pas tout. Les travailleurs, comme d'autres, veulent participer aux connaissances que la science moderne a acquises ; ils veulent cultiver leur intelligence, accroître leur savoir, agrandir leur personnalité.

Dans cette élévation rapide de l'être humain vers le perfectionnement, ils ne veulent point rester en arrière ; comme

ils donnent à quelques privilégiés le luxe et les loisirs, ils veulent avoir en récompense autre chose que la servitude et l'abaissement qu'on essaie de leur imposer.

Ils sont hommes et comme tels ils aspirent vers le mieux être, à la fois matériel, intellectuel et moral ; il faut être dénué de raison et de sens moral pour le trouver mauvais.

Les travailleurs savent aujourd'hui qu'ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour arriver à leur but ; les déceptions qu'ils ont éprouvées et celles qu'ils éprouvent tous les jours leur ont ouvert les yeux. Comme ils ne peuvent rien individuellement, il s'unissent et adoptent une organisation méthodique qui se perfectionne chaque jour.

C'est ainsi que maintenant les syndicats groupent les individus, les unions groupent les syndicats et les fédérations groupent les unions.

À côté de cette organisation se placent les Bourses du Travail qui font les placements gratuits des ouvriers, fournissent des locaux aux groupes corporatifs, dressent les statistiques, propagent les résolutions prises et constituent de véritables *Chambres consultatives* où toutes les questions intéressant le travail sont discutées.

Ce sont ces *Chambres de Travail* qui, dans un avenir prochain, interviendront dans les questions extérieures et intérieures, comme le font les Chambres de Commerce à l'heure actuelle.

On s'apercevra bientôt de tout ce qui peut sortir de l'esprit actif et créateur de la classe ouvrière. Qui sait, si ce n'est pas les organisations ouvrières qui feront sortir dans un avenir prochain la communauté humaine de l'état de guerre et de violence ou le système actuel basé sur l'exploitation de l'homme par l'homme, nous pousse fatalement ?

Nous terminons en présentant nos souhaits les plus sincères à nos lecteurs pour l'année 1894 et en les engageant à seconder de toutes leurs forces, l'action de la Bourse du Travail.

C'est par l'union et l'organisation des travailleurs qu'on supprimera les crises, les chômages, les privations et les douleurs d'aujourd'hui.

Travaillons pour l'avènement de l'ère nouvelle où l'humanité sera délivrée des restes de barbarie qu'une minorité d'égoïstes veut continuer parce qu'ils en profitent !

LA RÉDACTION.

On vante à l'indigent le beau nom d'homme libre, les droits imprescriptibles du citoyen, et il n'a ni la liberté de travailler et de prendre part aux fonctions qu'on lui a enseignées, ni le droit de requérir ce travail d'où dépendra sa subsistance.

FOURIER.

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉ GÉNÉRAL

Séance du 19 Décembre 1893

Présidence du citoyen Blanchard.

Assesseurs : les citoyens Desourme et Rubéau.

Absents : Quathouis, Connès, Babonneau, Arnault, Juvin, Minvielle, Bruneau, Jaguenet, Mahaud, Ocio, Wagner, Goujon, Pavageau, Faivre, Lamin, Aubert, Lebaillif, Bonneau, Salmon, Ollivier, Neau, Rozier, Maillard, Billy, Michel, Rollard, Louvet, Gainche, Lediscorde, Colas, Louis Sourisseau, Martin, Gaultier, Auffray, Corgnier, Mestayer, Gergaud, Martin, Meslain, Piquet, Marin, Chabouré, Etienne, Houguemard, Beausoleil, Chapelier, Chesneau, Brasseur, Lefloch, Bretsché, Buisson, Templé, Maurice, Bonnin, Blanchard, Ménard, Journé, Plantard, Moreau, Chevalier, Burlaud, Niel, Lebaillif, Boucheurau, Thil, Edlin, Boueffard, Collonier, Fruneau, Lecomte, Ledœuf, Chauvet, Joguet-Bisseré, Le Meignon, Foureau, Hervé, Vallée, Douillard, Nolin, David, Radier, Lequével, Blin, Pavy, Bidot, Dudo et Cathelineau.

Correspondance. — Lettre du citoyen Barthes donnant sa démission de Trésorier à la Bourse pour cause de départ de Nantes.

Sur la demande de plusieurs citoyens, il est décidé de nommer un trésorier provisoire, en attendant le Comité général de janvier.

Lettre du Syndicat des Ajusteurs-Tourneurs, demandant l'impression du rapport du délégué au Congrès de Zurich et prenant aucune responsabilité du vote de blâme infligé au délégué du Congrès.

Après une longue discussion, les citoyens Chevé, Boishardy et Rambaud, font la proposition suivante :

« Nous demandons que l'on prenne acte de » de la lettre du Syndicat des Ajusteurs et » que l'on passe à l'ordre du jour. »

Le citoyen Ledunois fait la proposition suivante :

« Je demande que, vu la lettre du Syndicat des Ajusteurs, s'il y a lieu de publier » le compte-rendu du Congrès de Zurich, tel » qu'il est, ou qu'il soit discuté en une Commission de 6 membres, le délégué compris, » pour qu'il soit modifié et envoyé à tous les » Syndicats. »

La proposition des citoyens Chevé, Boishardy et Rambaud est adoptée.

La Bourse de Paris nous adresse des circulaires annonçant la formation d'un journal.

Elections de 41 membres à la Commission exécutive.

Votants 51, majorité 26.

Ont obtenu :

Auffray, 51 voix ; Boueffard, 50 voix ; Bouteiller, 49 voix ; Chaussépied, 50 voix ; Guillet, 48 voix ; Guinet, 50 voix ; Lagarde, 51 voix ; Meslain, 49 voix ; Peltier, 46 voix ; Radier, 36 voix ; Riot, 46 voix. Elus.

Le citoyen Blanchard arrive avec 34 voix. Election de deux membres à la Commission de Contrôle.

Votants, 51 ; majorité, 26.

Ledunois, 41 voix élu.

Benezet, 36 voix, élu.

Election d'un membre à la Commission de Rédaction.

Votants 48, majorité 25.

Peltier, 26 voix, élu; Benezet, 15 voix.

Le citoyen Roussel, de Paris, est désigné comme délégué de Nantes à la fédération des Bourses.

Le citoyen Tulève donne connaissance de son rapport au sujet du Secrétariat général, qui est adopté à l'unanimité.

Le citoyen Colombe donne connaissance d'une lettre du Syndicat des mouleurs demandant l'insertion des comptes de la Bourse dans notre *Bulletin*.

Le citoyen Chevé dit qu'il est regrettable que les syndiqués mouleurs n'aient pas pris connaissance du Bulletin qui vient de paraître, car ils sauraient à quoi s'en tenir.

Le citoyen Colombe demande de faire l'achat de 3 hamaes.

Après une petite discussion, la demande du citoyen Colombe est adoptée.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire-Adjoint: GARNIER.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Réunion du 26 Décembre 1893.

Présidence du citoyen Bisséré.

Absents: Brault, Chaussépied, Bouteiller, Lambert, Guillet et Lagarde.

Correspondance. — Lettre d'Angers annonçant la fin de la grève des cordonniers.

Le citoyen Chevé demande que l'on écrive au bibliothécaire pour qu'il s'occupe sérieusement de la bibliothèque.

Lettre de Couëron demandant des délégués de la Commission de propagande pour une réunion.

Après une longue discussion, il est décidé d'envoyer deux délégués à Couëron, tout en donnant mandat aux délégués de demander au Syndicat son adhésion à la Bourse et s'il refuse, à l'avenir, les frais de délégation seront à sa charge.

Le citoyen Garnier demande si, à l'occasion du premier de l'an, la Bourse doit se faire représenter à la visite de M. le Maire.

Les citoyens Chevé et Juguet appuient la proposition.

La proposition est adoptée.

Tulève, Juguet, Chevé et Templé sont désignés pour faire partie de cette délégation.

Le citoyen Tulève demande de faire faire 100 cartes de visite pour la Bourse. — Adopté.

Le citoyen Tulève fait connaître que les Commissions n'ont pas terminé leurs travaux pour le budget de 1894 et demande la réunion des Commissions de finances et de contrôle, ainsi que le Comité de vigilance pour jeudi 4 janvier et dit que les Commissions proposent le citoyen Chevé candidat trésorier en remplacement de Barthés, démissionnaire. — Adopté.

La séance est levée à 11 heures.

Séance du 9 janvier 1894

Président: Letessier.

Absents: Bisséré, Brault, Dupré, Boueffard, Bouteiller, Meslain et Riot.

Excusés: Guinet et Peltier.

Correspondance. — Lettre du capitaine Dupont, de Bordeaux.

Lettre du citoyen Roussel acceptant à nous représenter à la Fédération des Bourses de Paris.

Lettre de Saumur demandant différents renseignements.

Lettre de Brest demandant divers renseignements sur l'installation des Syndicats nantais.

M. Arcis-Sacrés adresse deux volumes pour la Bibliothèque (titre, *fin du patronat*).

Tulève demande de prendre deux abonnements. — Adopté.

Colombe dit qu'il y a quelques jours il a vu le Maire au sujet de la subvention. Mais avec toutes les promesses, il n'y a rien, et sur ce, il a accusé à nouveau à M. le Maire pour lui demander de nous adresser la subvention le plus vite possible à seule fin de payer nos fournisseurs.

Chevé donne connaissance de son rapport au sujet de la visite au Maire à l'occasion du premier de l'an. — Adopté.

Le citoyen Guillet est désigné pour faire partie de la Commission du Travail et statistique.

La séance est levée à 9 heures et demie.

Le Secrétaire adjoint, GARNIER.

RAPPORT

au Comité Général sur le stationnement dans le bureau du secrétaire général.

Citoyens,

La Commission exécutive dans sa séance du 12 courant, a résolu de soumettre au Comité général, un projet de réglementation concernant le secrétariat général.

Un encombrement journalier de personnes, stationnant sans utilité absolue rend le travail des secrétaires très pénible et est préjudiciable aux intérêts courants de la Bourse du Travail. En conséquence, la Commission vous demande d'approuver le libellé suivant:

On est prié de ne pas stationner dans le secrétariat général sans motif. (Décision du Comité général, séance du 19 décembre 1893).

Cette pancarte devra être placée dans l'endroit le plus apparent du bureau.

Pour la Commission exécutive,

Le Rapporteur, M. TULÈVE.

COMMISSION DU CONGRES

Réunion du 16 Décembre 1893

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence du citoyen Chevé.

Sont présents: Benezet, Bras, Boishardy, Chevé, Colombe, Garnier, Moreau, Rambaud, Ribrac, Richard, Tulève.

Absents: Codet, Lambert, Ledunois, Le Palmec, Paon, Riou.

Excusés: Brasseur, Dupré, Templé.

Ordre du jour: Etude du questionnaire à adresser à tous les syndicats. Après une légère discussion sur l'article 5 le texte suivant est adopté:

1° Etes vous partisan d'un Congrès organisé sous les auspices de la Fédération nationale des syndicats et groupes corporatifs de France? — Décision du Congrès de Marseille, 23 septembre 1892.

2° Etes vous partisan d'un Congrès organisé sous les auspices de la Fédération nationale des Bourses du travail? Décision du Congrès de Paris, 16 juillet 1893.

3° Etes-vous partisan d'un Congrès unique organisé sous les auspices de ces deux vastes Fédérations?

4° Etes-vous partisan d'y traiter la question agricole.

5° Pouvez-vous aider pécuniairement l'organisation de ces assises du travail.

6° Quelles sont les observations que vous avez à faire aux questions ci-dessus?

Colombe demande que l'on ajoute le paragraphe suivant:

Quelles questions pensez-vous soumettre à l'ordre du jour du Congrès (adopté).

Chevé propose que l'on mette à l'ordre du jour la suppression du travail dans les prisons convents, ouvoirs, etc., et les adjudications.

Tulève appuie la proposition.

Une longue discussion s'engage.

Tulève propose que l'on reprenne toutes les questions discutées dans les différents Congrès afin de rechercher les moyens propres à les faire mettre en application.

Benezet appuie la proposition qui est adoptée. Le secrétaire devra en faire une copie et l'adresser à tous les membres de la commission.

Au sujet de l'article paru dans les journaux de Nantes concernant le Congrès de Lyon, le citoyen Tulève veut que l'on demande des renseignements à la Fédération des Bourses. Cet article ayant jeté un certain désarroi parmi les syndiqués, il veut dissiper ce malentendu.

Colombe explique que le Congrès de Lyon, est le Congrès des délégués des Bourses du travail au point de vue de leur fonctionnement et de leur administration, et que le Congrès de Nantes doit être la réunion des délégués de tous les syndicats sans distinction.

Sur une demande de rectification à adresser aux journaux, le citoyen Benezet ne pense pas qu'il y ait lieu de la faire; les travailleurs sauront bien comprendre que le Congrès de Lyon est une réunion d'état-major.

Tulève propose d'écrire à la Fédération des Bourses pour qu'elle envoie une lettre qui tranche définitivement la question et rassure les esprits. (Adopté).

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Réunion du 23 Décembre 1893

La séance est ouverte à 8 h. 3/4, sous la présidence du citoyen Dupré.

Sont présents: Benezet, Bras, Chevé, Codet, Garnier, Ledunois, Moreau, Le Palmec, Paon, Rambault, Ribrac, Richard, Riou, Brasseur, Dupré, Templé, Tulève.

Absent: Lambert.

Excusés: Boishardy, Colombe.

Le citoyen Paon déclare qu'il lui est impossible d'assister à toutes les réunions, néanmoins il fera son devoir et prie la commission d'excuser ses absences quand il sera dans l'impossibilité de s'y rendre. (Adopté).

Correspondance. — Lettre du syndicat des tonneliers, vins et spiritueux de la Seine, qui émet le vœu qu'un seul congrès absolument corporatif, sans distinction d'école politique soit organisé à Nantes en 1894.

Etude de l'ordre du jour du congrès en prenant pour base les ordres du jour des différents congrès qui se sont tenus depuis 1876.

Tulève pense que l'on ne pourrait rien tirer de ces différents ordres du jour, parce que

dans tous les congrès les questions sont connexes.

Le citoyen *Moreau* dit que cependant on pourrait les étudier.

Le citoyen *Riou* est du même avis en ajoutant que c'est surtout sur les résolutions que la commission doit poursuivre ses études, autrement le congrès ne serait qu'une répétition de ceux qui ont déjà existé.

Tulève dit que depuis 1876, presque toutes les questions et résolutions des divers congrès n'ont pas reçu d'application.

L'avis de *Chevé* est que l'on prenne la question de chaque congrès et que l'on étudie sérieusement ses résolutions.

Tulève appuie la proposition.

Chevé ajoute que l'on peut par exemple étudier le travail des femmes, soumis au congrès de Paris en 1876, en y joignant les résolutions de tous les congrès qui se sont tenus depuis cette date; de cette façon on pourrait en formuler un ordre du jour suivant les études faites de toutes ces questions.

Le Palmec propose que l'on formule un ordre du jour sur les différentes questions posées dans les congrès qui n'ont pas été mises en vigueur.

Une discussion s'engage sur la Fédération des Bourses du travail et sur la Fédération des syndicats appartenant à cette dernière organisation.

Codet pense que c'est un peu prématuré. Nous ferons dit-il, tout ce qui sera en notre pouvoir pour faire fusionner ces deux vastes organisations de travailleurs.

Plusieurs citoyens demandent d'étudier la question de la grève générale en prenant connaissance des résolutions qui ont été prises sur cette importante question.

La mise à l'ordre du jour de la grève générale est adoptée.

Un échange de vues a lieu à ce sujet entre les membres de la commission.

Codet approuve la grève générale de toutes les corporations car lorsqu'elle sera déclarée, il y aura un coudoisement de toutes les classes de la société universellement.

Un délégué dit qu'il est impossible en supposant qu'une grève générale éclate en France dans l'alimentation qu'aucune puissance puisse nous fournir les subsistances nécessaires.

Une longue discussion s'engage sur cette question de l'alimentation. Suivant l'appréciation d'un délégué on ne pourrait nourrir un peuple avec du biscuit car il faut des bras pour le produire, ce qui n'existerait pas si une grève générale éclatait.

Tulève dit qu'au Congrès de Marseille l'ordre du jour portait de la grève générale de tous les métiers, mais qu'à notre Congrès nous pourrions prendre cette formule: *Organisation de la grève générale.*

Cette formule mise aux voix, est adoptée.

La question de la Prudhomie étant du ressort des pouvoirs publics est adoptée sous forme de vœu.

Codet déclare qu'il serait préférable que nous formulions un ordre du jour quel qu'il soit que d'émettre des vœux.

La question agricole est à l'ordre du jour, la discussion s'engage sur le texte de la rédaction; le citoyen *Paon* propose le titre suivant:

Des rapports des travailleurs des villes et des campagnes.

Formation de chambres syndicales d'ouvriers des champs. (Adopté). Suppression du

travail au marchandage et aux pièces remplacé par le travail à la journée.

Les citoyens *Moreau* et *Le Palmec*, appuient la proposition qui est adoptée.

Chevé propose de demander aux syndicats nantais s'ils approuvent le questionnaire que nous élaborons au sujet de l'ordre du jour du congrès et qu'il leur soit envoyé. (Adopté).

La séance est levée à 10 1/4.

Réunion du 30 Décembre 1893.

La séance est ouverte à 8 heures et demie, sous la présidence du citoyen *Garnier*.

Sont présents: *Brasseur*, *Boishardy*, *Chevé*, *Codet*, *Colombe*, *Dupré*, *Garnier*, *Le Palmec*, *Moreau*, *Paon*, *Ribrac*, *Richard*, *Templé*, *Tulève*.

Absents: *Benezet*, *Bras*, *Lambert*, *Ledunois*, *Rambaud*.

Excusé: *Riou* (malade).

Lecture du procès-verbal de la dernière réunion. — Adopté.

Correspondance. — Lettre du citoyen *Rieul Cordier*, secrétaire de la Fédération nationale des Bourses du Travail.

Lettre du citoyen *Baumé*, secrétaire de la Bourse du Travail de Paris.

Le Secrétaire est chargé de répondre.

La Commission continue son ordre du jour.

Chevé demande qu'à la fin du Congrès, l'on nomme une délégation de travailleurs parisiens qui porteraient les résolutions aux pouvoirs publics.

Paon dit que cela peut se faire mais que ça n'aboutira à rien.

Tulève déclare que les travailleurs ne doivent compter que sur eux-mêmes et se rallie aux paroles du citoyen *Paon*. Il propose de faire un appel à toutes les organisations ouvrières et de nommer une Commission nationale qui formulerait les résolutions de notre Congrès.

Chevé se rallie à la proposition *Tulève*.

La proposition suivante est adoptée.

Nomination d'une Commission nationale pour soumettre aux assemblées compétentes tous les desirata formulés par le Congrès de Nantes, 1894. — Adopté.

Colombe demande que l'on mette à l'ordre du jour: la reconnaissance officielle des Bourses du Travail.

Tulève pense que nous ne pouvons admettre cette résolution que sous forme de vœu.

Colombe dit que la plupart des questions ne sont absolument que des vœux, puisqu'elles sont de la compétence des pouvoirs publics.

Le Palmec pense que tous les vœux sont des résolutions qui peuvent être applicables.

Colombe dit qu'il y aurait utilité à inscrire à l'ordre du jour la question des inscrits maritimes, car, là aussi, il y a une exploitation ignoble.

Tulève fait la proposition suivante: A. *Révision de la Prud'homie industrielle*; B. *Création de Prud'hommes agricoles*; C. *Création de Prud'hommes maritimes.*

Chevé appuie la proposition. — Adopté.

Tulève propose que l'on formule une résolution sur les bureaux de placement.

Colombe déclare que la loi autorise les maires à ouvrir des bureaux de placements gratuits partout où il n'existe pas de Syndicats.

Chevé fait la proposition suivante: *Suppression des bureaux de placement et reconnaissance officielle des Bourses du Travail, ou le placement gratuit des travailleurs des*

deux sexes par les Syndicats ou Union de Syndicats partout où il n'en existe pas. — Adopté.

Codet demande à ce que l'on pose la question des apprentis par l'approbation d'une loi les plaçant sous la tutelle des Syndicats.

Chevé dit que cette question ne peut être générale.

Codet répond que cette question est générale, vu que dans toute la France, le cas est le même, et, qu'à son point de vue, le patron n'aurait plus affaire au père de l'enfant, mais aux Syndicats qui seraient alors les tuteurs de l'enfant.

La rédaction suivante est adoptée: *Que les apprentis soient placés sous la tutelle des Chambres syndicales ouvrières.* — Adopté.

Colombe fait la proposition de résolution suivante:

De l'union dans un seul faisceau des deux grandes organisations qui existent en France: Fédération nationale des Syndicats et groupes corporatifs de France; Fédération des Bourses du Travail.

Elaboration d'un règlement général pour l'organisation des Congrès. — Adopté.

La séance est levée à 10 heures 1/4.

Le Secrétaire-adjoint, *TEMPLÉ*

COMMISSION DU BULLETIN

Réunion du 26 Décembre 1893

Présents: *Codet*, *Brasseur*, *Peltier*, *Chevé*. Excusé: *Templé*.

Il est donné lecture de la correspondance. Lecture d'un article intitulé: *Plus ça change*; qui est adopté.

La Commission adopte plusieurs autres articles.

M^{me} Levavasseur, sage-femme, rue *Crébillon*, propose de faire une remise aux femmes de syndiqués et demande l'insertion avec remise d'une annonce dans le Bulletin. (Adopté).

La Commission s'occupe de plusieurs autres communications.

Réunion du 2 janvier

Présent: *Chevé*.

Excusés: *Codet*, *Brasseur*, *Templé*.

Absent: *Peltier*.

Le secrétaire du Bulletin et le secrétaire-général de la Bourse prennent connaissance des diverses communications et préparent la copie pour l'imprimerie.

La séance est levée à 9 heures.

Réunion du 8 Janvier

Présent: *Chevé*.

La réunion est entièrement consacrée à la correction des épreuves.

Le Secrétaire: *CHEVÉ*.

COMMISSION DE PROPAGANDE

Réunion du 16 Décembre 1893

La séance est ouverte à 10 h. 1/2.

Correspondance. — *Maréchaux.* — Les maréchaux annoncent que, pour le moment, il n'y a plus lieu de s'occuper d'eux.

Les modeleurs-mécaniciens demandent que la Commission de Propagande fasse un appel à leur corporation pour une réunion qui aura lieu le vendredi 22 courant. (Adopté).

Sont délégués à la réunion: *Ribrac*, *Colombe*. Au sujet des marins, il se fait un

STATISTIQUE

des Placements opérés par la Bourse du Travail depuis sa fondation jusqu'au 31 Décembre 1893

échange d'idées dans la Commission. Colombe ayant annoncé qu'il existait un Syndicat des inscrits maritimes qui englobe tous les marins de France, la Commission décide d'écrire au président, le capitaine Dupon, pour les renseignements nécessaires.

Les citoyens Ribrac et Moreau sont délégués à la réunion des peintres, le lendemain 17, à 10 heures du matin.

Sont présents : Colombe, Moreau, Ribrac, Tulève. Absents : Paon, Templé, Ledunois.

La séance est levée à 11 heures.

Réunion du 23 Décembre 1893

La séance est ouverte à 10 h. 1/4.

Sont présents : Templé, Ledunois, Paon, Moreau, Tulève.

Excusés : Colombe, Ribrac.

Peintres. — Le citoyen Moreau rend compte de la réunion du 16. Il demande qu'à l'avenir les délégués soient munis de pouvoirs qui les fassent reconnaître. (Adopté).

Le citoyen Templé lit son rapport sur sa délégation au Loroux-Bottereau avec le citoyen Colombe et le dépose sur le bureau. La Commission approuve la conduite de ses deux délégués.

La séance est levée à 10 h. 3/4.

Réunion du 30 Décembre 1893

La séance est ouverte à 10 h. 3/4.

Sont présents : Templé, Moreau, Ribrac, Colombe, Tulève, Paon.

Absent : Ledunois.

Correspondance. — Lettre du capitaine Dupon, président du Syndicat des inscrits maritimes de Bordeaux, donnant divers renseignements et annonçant l'envoi de leurs statuts.

Tulève rapporte sur la réunion des peintres du 24 décembre. (Adopté).

Syndicat métallurgiste de Couëron. — Demande de délégués pour la réunion du 31 décembre, suivant l'ordre de la Commission exécutive tendant à ce que les délégués engagent ce Syndicat à adhérer à la Bourse du Travail. Une assez longue discussion s'engage.

La Commission donne mandat à ses délégués d'agir au mieux des intérêts de la Bourse.

Les citoyens Colombe et Tulève sont désignés pour aller à la réunion de Couëron.

La séance est levée à 11 heures.

A L'OCCASION DU NOUVEL AN

AN mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

A vous tous, Ouvriers

De tous corps de métiers,

Acceptez mes souhaits de Poète ;

Très sincèrement je vous souhaite

Constant travail, bonne santé ;

Patrons de bonne volonté,

Payant bien les hommes, les femmes

— Ce qui charmerait, je crois, fort vos âmes —

Puis je vous souhaite encor, mes amis,

Qu'à tous vos désirs, le Destin soumis,

Vous accorde un sort heureux et prospère,

Pour que vous n'ayez chez vous la misère,

Qui met tout en noir les jours et les nuits,

Ayant dans son sein chagrins et ennuis ;

Donc, je vous souhaite, amis, que la vie

Soit de tout bonheur ornée, embellie...

Sans aucun arrêt... cela constamment.

Je m'arrête là de mon compliment.

Qui, je crois, plaira, j'en ai l'assurance...

Sur ce, tirons-nous une révérence.

X...

Corporations	Offres	Demand.	Placés	Corporations	Offres	Demand.	Placés	Corporations	Offres	Demand.	Placés
Apprentis.....	4	3	3	Report.....	499	1264	426	Report.....	691	2004	577
Ajusteurs.....	19	85	11	Granitiers.....	3	5	3	Typographes....	1	15	»
Artif.iers.....	»	1	»	Grillageurs.....	»	4	»	Valets de chamb.	3	13	2
Boitiers.....	7	12	6	Horticulteurs..	»	3	»	Voiliers.....	»	1	»
Bouchers.....	»	3	»	Infirmiers.....	»	9	»	Voyageurs-com..	»	3	»
Boulangers.....	254	254	254	Interprètes..	»	1	»	Totaux.....	695	2036	579
Bourrelier.....	»	4	»	Jardiniers.....	2	15	2	Journées en plus du placement			
Brossiers.....	2	6	»	Limeurs en voit.	»	3	»	définitif			
Canonnières...	2	59	1	Lithographes...	1	5	»	Boulangers.....	4877		
Carcassiers.....	»	1	»	Maçons.....	8	42	8	Coiffeurs (extra).	106		
Carrossiers.....	»	19	»	Maitres d'hôtel..	»	1	»	Divers.....	25		
Chaisiers.....	2	»	»	Manœuvres ou				Total..... 5008			
Chandeliers.....	2	3	2	hommes de p..	13	178	12	DAMES			
Chauff.-mécanic..	4	44	4	Maréchaux.....	7	8	4	Corporations			
Charrons.....	12	19	4	Menuisiers.....	104	271	81	Offres	Demand.	Placés	
Chapeliers.....	1	3	1	Merciers.....	»	1	»	App. p. le comm.	1	»	»
Charpentiers....	15	34	8	Modeleurs.....	»	4	»	— tailleuses...	1	»	»
Chaudronniers...	36	74	21	Mouleurs.....	7	41	2	Blanchisseuses...	»	3	»
Chimistes.....	»	1	»	Mousses.....	1	1	1	Bonnes à tout faire	30	128	26
Comptables.....	2	11	2	Ouv. en voitures.	»	2	»	Bonnes d'enfants.	6	24	4
Cochers.....	»	41	»	Palfreniers.....	»	1	»	Comptables....	»	3	»
Coiffeurs.....	52	41	41	Passementiers...	»	1	»	Couturières....	2	21	4
Concierges.....	2	5	2	Patissiers.....	»	5	»	Cuisinières.....	11	43	8
Confiseurs.....	»	3	»	Paveurs.....	»	5	»	Dames de comp..	»	3	»
Cordiers.....	1	2	»	Peintres.....	9	46	9	Domestiques....	2	15	2
Corroyeurs.....	»	19	»	Photographes...	»	3	»	Emp. de comm..	2	24	2
Cordonniers....	3	14	3	Plâtriers.....	4	25	3	Factrices.....	3	6	2
Cuisiniers.....	»	5	»	Plombiers-zing..	2	4	2	Femmes de cham.	3	18	4
Courantins.....	12	56	10	Raboteurs.....	»	3	»	Fileuses.....	»	2	»
Couvreurs.....	12	36	10	Relieurs.....	2	7	2	Gardes-Malades..	1	2	»
Dessinateurs....	»	4	»	Riveurs.....	»	10	»	Lingères.....	16	31	10
Domestiques....	»	6	»	Savonniers-huil..	»	3	»	Mécaniciennes...	1	2	1
Doreurs.....	»	2	»	Serruriers.....	11	82	8	Ménagères.....	16	115	12
Ebénistes.....	8	49	5	Scieurs-mécan. et				Nourrices.....	»	3	»
Electriciens....	»	4	»	mont. en caisse.	»	7	»	Ouvrières de fab.	1	7	1
Emballeurs.....	»	1	»	Sculpteurs.....	3	6	2	Piqueuses.....	»	4	1
Emp. de Comm..	8	72	7	Tailleurs d'habits.	»	7	»	Tailleuse.....	3	9	2
Ferblantiers....	18	38	14	Tailleurs de pierre				Tapissières.....	»	2	»
Forgerons.....	10	64	8	blanche.....	»	5	»	Totaux.....	99	462	72
Frappeurs.....	4	53	4	Tapissiers.....	3	9	3	FEMMES			
Galochiers.....	»	4	»	Teinturiers.....	»	3	»	462 inscrit à 0	50	231	»
Gard. de prop...	»	2	»	Terrassiers.....	»	2	»	72 placés	3	»	216
Garçons de café..	2	17	1	Tonneliers.....	6	9	5	Total..... 2.773 50			
— magasins.....	4	66	3	Tourn. sur bois..	1	2	»	Deux mille sept cent soixante-treize francs cin-			
— d'hôtels.....	»	6	»	Tourn.-robinett..	2	8	2	quante centimes dans six mois, nous pensons que			
— épiciers.....	1	5	1	Tourn.-s. métaux.	3	23	2	cela compense en partie la subvention que la ville			
Garç. march. vins	»	13	»					nous accorde et qui est de 4,500 fr. par an.			
A reporter..	499	1264	426					Que serait-ce donc si les cuisiniers, les garçons			
								de café, limonadiers, etc., étaient groupés sous			
								notre bannière? Ce sont eux qui y sont le plus			
								directement intéressés. Nous ne doutons pas qu'ils			
								viennent un jour!			
								Maintenant, veut-on savoir combien il s'est tenu			
								de réunions à la Bourse du Travail depuis le 24			
								juin, jour d'ouverture, 260, sans compter les nom-			
								breuses commissions qui la font fonctionner.			
								Nous sommes persuadés que ces chiffres con-			
								vaincront ceux qui nient encore aujourd'hui les			
								avantages procurés aux travailleurs par les Bourses			
								du Travail.			

Chacun se rappelle les comptes que nous donnions dans le Bulletin d'octobre dernier. Les placeurs prennent pour les boulangers une somme variant de 3 à 5 fr., soit une moyenne de 4 fr. Un versement de 25 cent. est exigé de l'ouvrier envoyé en journée.

Quant aux coiffeurs, le prix extorqué par ces agences est de 1 fr. 50 par placement et 25 cent. pour les extra.

Mais où cette exploitation arrive à son comble, c'est quand il s'agit de la femme. Une bonne place de femme de chambre ou de cuisinière se paie de 5 à 6 fr. quelquefois plus. Une mauvaise place de bonne de buvette ou de restaurant se paie 2 fr. 50 et 3 fr., et, le plus odieux, c'est que chacune de ces malheureuses, en se faisant inscrire, doit payer 50 cent., sans être certaine de trouver un emploi.

Néanmoins, nous devons déclarer que ça marche toujours dans ces officines, l'intérêt des placeurs étant toujours de placer des personnes peu convenables afin qu'elles restent le moins de temps possible dans les maisons où l'on a besoin de leurs services.

Pour notre statistique, nous prenons les chiffres suivants :

Boulangers :	254 placés	à 4 fr.	»	1.016	»
—	4877 journées	à 0	25	1.216	25
Coiffeurs :	41 placés	à 1	50	61	50
—	106 extra	à 0	25	26	50
Divers :	25 journées	à 0	25	6	25

FEMMES

462 inscrit	à 0	50	231	»
72 placés	3	»	216	»
Total..... 2.773 50				

Deux mille sept cent soixante-treize francs cinquante centimes dans six mois, nous pensons que cela compense en partie la subvention que la ville nous accorde et qui est de 4,500 fr. par an.

Que serait-ce donc si les cuisiniers, les garçons de café, limonadiers, etc., étaient groupés sous notre bannière? Ce sont eux qui y sont le plus directement intéressés. Nous ne doutons pas qu'ils y viennent un jour!

Maintenant, veut-on savoir combien il s'est tenu de réunions à la Bourse du Travail depuis le 24 juin, jour d'ouverture, 260, sans compter les nombreuses commissions qui la font fonctionner.

Nous sommes persuadés que ces chiffres convaincront ceux qui nient encore aujourd'hui les avantages procurés aux travailleurs par les Bourses du Travail.

NOTRE VISITE A LA MUNICIPALITÉ

à l'occasion du 1^{er} janvier

La Commission exécutive croyant qu'il était de son devoir de rendre à la Ville une visite à l'occasion du jour de l'an, nomma une délégation à cet effet.

Cette délégation croit utile de donner au Comité général et aux Syndicats, le résultat du court entretien qu'elle a eu avec le Maire, car il a été rapporté très inexactement par la presse locale.

Le citoyen Tulève, que la délégation avait désigné pour prendre la parole, s'est exprimé en ces termes :

« Nous venons, au nom de la Bourse du Travail, remercier la municipalité d'avoir bien voulu nous accorder une bourse où tous les travailleurs peuvent discuter leurs intérêts, et en particulier, le Maire, d'avoir bien voulu — la subvention n'étant pas approuvée par le Gouvernement — assurer sur ses fonds personnels le paiement des appointements des employés de ladite bourse, jusqu'à fin octobre; mais nous faisons remarquer en même temps que ces employés, depuis deux mois, n'ont reçu aucun fonds sur leur traitement, et que, par conséquent, il serait de la plus grande urgence que la subvention soit au plus vite servie; ces employés étant des ouvriers et pères de familles. »

« Le maire répond que nous devons savoir où en est la question, qu'il l'a dit ces jours derniers au secrétaire-général. L'emprunt devant servir la subvention de la Bourse vient d'être votée par la Chambre et par le Sénat, et qu'il n'attend plus que la promulgation de la loi — qui ne peut désormais se faire attendre longtemps — pour payer à la Bourse ce qui lui revient.

« En ce qui concerne son avance personnelle, il a cessé d'agir ainsi, car à l'un de ses voyages à Paris, on lui avait quelque peu fait pressentir que notre subvention avait quelque chance de ne pas être approuvée. C'est la raison qui l'a fait cesser d'engager ses fonds personnels. Mais maintenant plus rien à craindre elle vient d'être approuvée.

« Le Maire continue en disant qu'il pense bien que nous nous maintiendrons dans notre règlement, et que dans ces conditions son concours ne nous fera pas défaut.

« Mais il voit d'un mauvais œil, ces orateurs du dehors qui viennent par des paroles violentes, nous parler de grèves à tout bout de champ. Il cite ce qui s'est passé dernièrement dans notre local pour les employés d'octroi. »

« Tulève répond que l'administration de la Bourse ne propage pas les grèves, que ceci est l'affaire des syndicats, mais quand elles éclatent que son devoir est de les soutenir moralement et pécuniairement.

« En ce qui concerne les employés d'octroi, ce sont des salariés tout comme les ouvriers de corporations; il était donc du devoir de la Bourse de les accueillir, qu'agir autrement eût été contraire à notre règlement.

« Quant aux orateurs qui sont venus de Paris ou d'ailleurs faire des conférences à la Bourse, tous étaient des travailleurs, et que là seulement nous puissions nos éléments.

« Il cite le citoyen Comeau, qui est un salarié, qu'actuellement il est conseiller municipal, mais que demain il peut rentrer dans

le rang et n'être qu'un simple employé de commerce, vivant de son travail.

« Du reste, que la Municipalité le sache bien, ce sont les syndicats qui font venir les orateurs, sur leurs propres fonds et non la Bourse du travail, celle-ci a sa commission de propagande, qui suffit amplement à son action.

« Le maire termine en reconnaissant qu'il ne peut empêcher les employés d'octroi d'améliorer leur situation. »

Et sur ce, nous nous séparons !

COUËRON

Le dimanche 31 décembre, une réunion organisée par le Syndicat métallurgiste, avait lieu à Couëron.

Sur la demande du Syndicat, les citoyens Tulève et Colombe, délégués de la Bourse du Travail de Nantes, y assistaient.

Après une allocution du citoyen Tulève, qui souhaite, à l'occasion de la nouvelle année, une longue durée au Syndicat, la parole est donnée au citoyen Colombe qui, traitant la question de caisse d'assurances, s'étend assez longuement en en faisant ressortir tous les avantages.

Parlant de la loi de 1889 sur la responsabilité des patrons en cas d'accidents, il fait voir que les patrons ont su tourner la loi en se mettant sous la protection des Sociétés d'assurances tout en en faisant payer les frais par les ouvriers qu'ils emploient.

« Dans l'association que nous préconisons, dit-il, avec une cotisation de 0 fr. 30 par mois, nous donnons à chaque membre la somme de 2 fr. par jour, mais cette indemnité n'est que secondaire. Le but est, qu'en cas de blessures graves, la Société prenant en main la cause de son adhérent, puisse poursuivre le patron responsable devant les tribunaux compétents. » Il cite les procès soutenus à Nantes et devant la cour de Rennes par l'Assurance métallurgique dans les affaires Colcanap et Lebas et qui ont été couronnés par le succès.

Cette péroraison est acclamée par tous les assistants.

Le citoyen Tulève. — Avec la parole chaleureuse qu'on lui connaît, il fait l'apologie de l'organisation syndicale, en fait ressortir tous les avantages et appuyant les paroles de son collègue Colombe, engage tous les travailleurs à se grouper.

Il ne s'agit pas de bien payer ses cotisations, il faut que chaque membre apporte sa cotisation intellectuelle, celui qui y faillit manque à son devoir.

Parlant du Congrès de Nantes, il engage le Syndicat métallurgiste de Couëron à y adhérer, car il est incontestable que là seulement sera le vrai *Parlement des Travailleurs*.

Ainsi qu'il en a reçu le mandat, il exprime le vœu que, dans un temps rapproché, le Syndicat sera adhérent à la Bourse du Travail de Nantes, au même titre que les Fédérations.

Il termine par un petit historique du but et de l'organisation des Bourses du Travail.

Après quelques paroles du citoyen Colombe, qui renouvelle de nouveaux souhaits de prospérité à l'organisation syndicale de Couëron, la séance est levée au cri de : Vive l'émancipation des Travailleurs !

Après le verre de vin traditionnel, les délégués de la Bourse du Travail sont reconduits au bateau par un grand nombre de camarades.

Bonne journée pour l'émancipation prolétarienne.

D. C.

LES VIGNES A COMPLANT

Le dimanche 10 décembre, une réunion publique, organisée par l'Union syndicale des colons de la Loire-Inférieure, a eu lieu au Loroux-Bottereau; environ 600 colons et propriétaires y assistaient. Le citoyen Huet, président, a exposé la situation: le tribunal civil de Nantes, malgré l'usage séculaire du pays, a déclaré que les vignes à complant n'étaient pas transmissibles de propriété et que la destruction de la vigne par le phylloxéra mettait fin au bail; une pareille décision menace de réduire à la mendicité une population d'environ cent mille âmes. Il convient d'examiner les moyens de prévenir un pareil malheur.

Ceux-ci ont donc intérêt à participer au grand mouvement émancipateur du monde du travail et à former de puissantes organisations syndicales qui s'allient à celles des villes.

Les citoyens Colombe et Templé, délégués de la Bourse du Travail de Nantes, affirment que les syndicats ouvriers n'abandonneront pas leurs frères de la campagne.

Le citoyen Constant Baron préconise la résistance à outrance aux évictions des propriétaires.

L'assemblée décide la formation d'une section de l'Union syndicale au Loroux, ainsi que l'élaboration d'une pétition qui serait adressée à la nouvelle Chambre, pétition qui sera confiée au citoyen Millerand, député de la Seine.

Nous souhaitons à nos camarades, travailleurs des champs, une meilleure réussite pour cette seconde pétition, qui, nous l'espérons cette fois, sera entre bonnes mains.

PARTIE NON OFFICIELLE

PLUS ÇA CHANGE...

Il nous paraît intéressant au lendemain de l'explosion qui a eu lieu à la Chambre des députés et en présence des mesures de répression prises par le Gouvernement à la suite de cet incident, de reproduire les lignes suivantes extraites d'un livre sur l'organisation de la Démocratie, paru en 1850; elles s'appliquent parfaitement à la situation actuelle et on les croirait écrites d'hier. Sommes-nous donc condamnés à tourner éternellement dans le même cercle d'intérêts aveugles et de mesquines ambitions? Voici le passage en question :

...« Nos sociétés européennes, encore entachées d'idolâtrie et de barbarie, sont ébranlées par le souffle révolutionnaire jusque dans leurs fondements. Elles agonisent dans de douloureuses convulsions

et vont bientôt se transfigurer glorieusement, à la grande joie des pauvres et des déshérités, à la confusion des aveugles et des corrompus.

» Ce qui mine nos civilisations modernes et prépare leur chute, ce sont des passions et des besoins qu'elles ne peuvent satisfaire. Elles sont impuissantes à assurer du bien-être à tous et ne réservent la gloire et les honneurs qu'à un très petit nombre qui n'en est même pas toujours digne. Rien que ce seul fait les condamne à céder la place à une société supérieure dans ses institutions et dans ses moyens. Les peuples en général sentent parfaitement cela et c'est ce qui détermine leur goût, leur enthousiasme pour les novateurs quels qu'ils soient.

» De bons et sages gouvernements au lieu de poursuivre et de persécuter les idées nouvelles, devraient donc au contraire les étudier avec soin et impartialité pour diriger l'opinion en se plaçant sérieusement à sa tête.....

» Au lieu de cela, que font-ils ? ils résistent, ils tendent, tant qu'ils peuvent, les situations et animent, à force de vouloir les éviter, les commotions qui les renversent. Au lieu de saisir hardiment et franchement la tête du mouvement, au lieu de faire du progrès intelligent, sage et régulier, ils s'empressent de vider le vieil arsenal des instruments de répression, ils recourent aux mesures de police, aux actes de violence, voire même à l'influence quelque peu usée de la morale.

» Alors qu'en résulte-t-il ? la dissimulation, le mensonge, la fraude et la guerre. La dépravation de l'esprit public fait des progrès immenses, les partis avancés s'irritent sous l'oppression et la décomposition sociale, avec ses vices, ses turpitudes et ses dangers, remplace la transformation ordonnée et pacifique. »

Qu'aurait l'auteur de ces appréciations à y changer aujourd'hui ? Peu de chose, rien.

LE DROIT DE COALITION

Proposition de Loi

Les citoyens Rouanet, Groussier, Viviani, Avez, Fabérot, Dejeante, Walter, Masson, Toussaint, Basly, Vaillant, Lamendin, Gousnot, Baudin, Chauvin, J. Guesde, députés, ont déposé sur le bureau de la Chambre des députés, la proposition suivante relative à l'abrogation des articles 414 et 415 du Code pénal (atteinte à la liberté du travail).

Exposé des motifs

Messieurs,

En abrogeant, dans le texte de la loi du 21 mars 1884 relative aux syndicats professionnels, l'article 416 du Code pénal, alors qu'il maintenait les articles 414 et 415, le législateur a certainement fait une œuvre incomplète qui frise la partialité, en ce sens

que l'article abrogé visait nominativement « les patrons et entrepreneurs d'ouvrage », alors que les articles 414 et 415 ne semblent être faits que pour les ouvriers, puisque, dans la pratique, eux seuls, sont journellement condamnés en vertu de ces deux articles dont l'élasticité est une menace perpétuelle suspendue sur la tête de tous ceux qui veulent user du droit de coalition reconnu par la loi, alors que jamais les patrons organisateurs de « lock out » ne sont poursuivis. Inscrits dans le Code pénal de 1810 ces deux articles furent la reproduction de la loi du 22 germinal, an II, avec le maintien des inégalités de traitement, selon que les délinquants étaient des patrons ou des ouvriers, sauf cependant une légère modification dans les pénalités à l'égard de ces derniers; ils furent ensuite modifiés par la loi du 25 mai 1864, dans un sens plutôt libéral.

Ces changements divers ont certainement été inspirés par les modifications survenues, à la même époque, dans les rapports entre le capital et le travail.

On ne saurait nier que, depuis 1864, la perfection incessante du machinisme, la disparition graduelle des petits ateliers remplacés par la grande usine où l'on ne connaît plus de patron, mais un directeur salarié, n'ait créé une situation économique où les conflits, entre les deux facteurs de la production, sont plus que jamais à redouter. Il importe donc que dans cette situation la loi soit égale pour tous et qu'elle ne soit pas une menace pour l'une des deux parties seulement; c'est-à-dire que l'abrogation de ces deux articles s'impose.

Si, d'autre part, des faits de violence venaient à se produire en cas de grève ou de tentative de grève, aucun magistrat, assurément, ne serait embarrassé pour trouver, dans l'arsenal de nos lois d'autres articles que ceux visés ci-dessus pour frapper les délinquants.

Dans ces conditions, nous avons l'honneur de déposer la proposition de loi suivante :

Proposition de Loi

Article unique. — Les articles 414 et 415 du Code pénal sont abrogés.

DE L'HUMANITÉ

(suite)

Multiplions nos crèches, élargissons nos salles d'asile, perfectionnons et mettons en honneur nos hôpitaux et nos hospices, ne laissons aucun lieu où ne descende l'instruction, cette constante révélation du droit à l'âme altérée du breuvage de vie : nous aurons mieux fait encore que rendre justice, que donner du courage aux travailleurs; nous aurons fait mieux encore que conserver de bons et d'utiles citoyens à l'Etat : nous aurons accéléré le glorieux avenir de l'humanité; nous aurons conquis l'admiration, la reconnaissance des siècles futurs à notre siècle, qui sera proclamé par eux le plus grand de tous, car ils sauront quels puissants levains de discorde et de haine il aura neutralisés et transformés au feu de son ardente charité !

L'humanité est chose si grande, si sainte, qu'on ne peut en parler dignement qu'en faisant un appel solennel à ce que l'intelligence humaine peut concevoir de plus hautes idées. Les civilisations qui ont précédé la nôtre

ne lui ont été inférieures que parce qu'elles n'étaient pas fondées sur le sentiment de la fraternité, parce qu'elles ignoraient l'humanité. Que de tâtonnements, que de révélations successives entre la croyance vague et incertaine en l'existence d'une âme, d'abord confondue avec le corps, puis distincte du corps, mais matérielle, spirituelle enfin, mais noble ou vulgaire suivant qu'elle émanait d'essences plus ou moins haut placées, et la notion claire, précise, d'une âme immatérielle, immortelle, émanant d'un seul principe, et ne faisant de l'humanité entière qu'une seule famille de frères ! De cette égalité d'origine et de destinée est découlée l'égalité des droits : le bien et le mal ont cessé d'être des puissances créatrices, des puissances indépendantes l'une de l'autre pour n'être que des conséquences du principe de la liberté, conséquence lui-même de celui de l'immortalité de l'âme, et la charité, fille de la fraternité, est venue changer la face de la terre.

Félicitons-nous de vivre au temps où nous vivons. L'avenir sera grand, sera beau, sans doute; mais il n'aura pas joui du spectacle de la lutte dont nous voyons la fin. Nos arrière-neveux seront comme les héritiers de grandes maisons : venus au monde dans l'opulence, ils ne connaîtront pas l'émotion que cause le bien-être succédant à la gêne.

Un jour, demain peut-être, viendra un homme de génie qui nous donnera enfin une histoire où sera présenté, sous une forme simple et attachante, le récit de la marche pénible de l'humanité à la conquête de ce que nous possédons sans l'estimer nous-mêmes à toute sa valeur. Nous apprendrons alors à aimer véritablement notre France plus encore que nous le faisons. Nous comprendrons pourquoi, puissante ou abattue, elle est, depuis plus de dix siècles, le foyer d'où rayonne la lumière qui brille sur le monde. Chacune des autres grandes nations a rempli à son tour un rôle providentiel, mais elle ne l'a rempli que passagèrement : seule, la France n'y a jamais fait défaut. Aujourd'hui encore, et malgré tout le mal que certains d'entre nous s'attachent à en dire, c'est à sa clarté que s'avance la civilisation.

Est-ce parce que nous avons été constamment le peuple le plus heureux à la guerre, le plus habile dans les arts, dans les sciences ? Non; nous avons eu nos jours de revers, et de nombreux; les sciences, les arts nous ont été enseignés, et, sur plus d'un point, nous y comptons en ce moment même de redoutables rivaux. Notre gloire c'est le culte de toute idée grande et généreuse; notre gloire, c'est la logique : nous n'avons jamais fait un pas à demi; nous n'avons jamais hésité à le faire, et nous l'avons toujours accompli dans le sens le plus direct vers le bonheur de l'humanité. Notre gloire, enfin, c'est la charité !

Autrefois, avant qu'eussent germé les grandes idées qui aujourd'hui resplendent sur toute la surface de la terre, la charité, vertu douce et timide, s'en allait comptant, consolant les malheureux un à un. Elle ressemblait alors à la bonne femme qui recueille l'enfant abandonné et lui dit : « Tu seras le frère de mes enfants; je travaillerai davantage pour que tu ne sois pas plus misérable qu'eux. » Aujourd'hui, la charité, c'est la jeune mère orgueilleuse et fière de ses enfants, qu'elle aime tous également, sans dis-

inction de premier-né, mais qui les aime virilement, s'inquiétant peu de regarder si au fond de leur berceau est du duvet ou de la paille, pourvu qu'il soit large et commode pour y dormir, pour que l'enfant y soit gai, sain et d'esprit et de corps; c'est la mère féconde qui a trop d'enfants pour avoir le temps de gémir avec ceux-ci, de jouer avec ceux-là, et qui dit en les montrant, sans en désigner aucun en particulier: Ils sont tous à moi! Tous ne sont pas beaux, tous ne sont pas forts; mais patience! tous ils le deviendront: car tous ils s'entendront, et si un seul soleil ne suffit, le père commun de tous comme à moi, a promis d'en créer un second, un troisième, autant qu'il en faudra pour échauffer, pour faire fleurir et fructifier cette terre bénite!...

La charité entre particuliers doit ressembler à cette grande charité sociale.

Que parlez-vous de clients et de patrons, d'hôpitaux et de taxe des pauvres, d'aumônes et de pardon des injures! Les patrons d'hier sont clients aujourd'hui, pour redevenir patrons demain; aucun homme n'appartient plus à aucun autre: il n'y a plus qu'un seul client, l'humanité; qu'un seul patron, Dieu.

Que parlez-vous d'hôpital? ce n'est là qu'un secours, ce n'est là que la seconde partie de la charité: la première c'est le travail fourni, c'est le moyen offert de chasser la misère et avec elle la maladie.

La taxe des pauvres? ce n'est point de la charité, c'est le dernier expédient de l'antique égoïsme de caste: affranchissez les terres, affranchissez les bras comme l'est déjà l'intelligence, et le pauvre ne se multipliera plus pour l'effroi des privilégiés, dont durera peut-être l'espèce quelque temps encore, comme le mal pour servir de sanction au bien.

L'aumône? eh! quand vous distribueriez, ici et là, dans toutes les mains qui se tendent vers vous, et votre superflu, et votre nécessaire, vous penseriez vous quitter envers la charité? Non, ce que donne la main n'est rien au prix de ce que donne le cœur, gardez votre or, et mettez le pauvre à même d'en gagner lui-même (1). Quant au pardon des injures, c'est le commencement de la charité, mais ce n'est pas toute la charité. L'homme heureux a aisément toutes sortes de vertus: faites donc qu'on soit heureux autour de vous, cela vaudra mieux que de beaucoup pardonner. La charité donc, la charité vraiment sainte, c'est l'amour raisonnée de l'humanité. Sévère envers ceux-mêmes qui sont l'objet de ses secrètes préférences, elle se propose de prévenir le mal plutôt que de récompenser le bien. La charité, enfin, c'est la justice, et rien que la justice!

Résumons-nous: C'est parce que la charité est la justice que nous disons: Travaillons au bonheur de l'humanité pour arriver à chasser la misère dans la famille, dans la société, et pour hâter l'avènement de la paix universelle... Oui, Messieurs nos législateurs, en travaillant à cela nous montrerons à l'Univers que nous possédons la véritable charité, le véritable amour... et le véritable patriotisme! Travaillons en ce sens, au nom de la solidarité!
G. P...

(1) Alors vous aurez accompli le magnifique précepte: « Faites à autrui comme vous voudriez qu'il vous fût fait à vous-même. »

Nous recommandons aux femmes de syndiqués Mme Levavasseur, sage-femme, rue Crébillon, qui, dans un but tout à fait humanitaire, leur fait une grande remise, et, au nom des travailleurs, nous la remercions bien sincèrement.

LE NOËL D'UN ENFANT PAUVRE

A mon ami Théodore P.

Tout en haut, tout en haut de la pauvre maisarde,
Le soir de Noël, mon très cher ami, regarde...
Tu verras, près d'un feu lamentable, mourant,
Une femme..., une veuve, un tout petit enfant,
Il peut avoir six ans; cette femme est sa mère,
Seule, gagnant pour deux, elle est dans la misère;
Son gain étant peu fort, et par ce temps si froid,
La dépense étant double, hélas! donc, sous son toit
On ne connaît ces jours aucunement l'aisance,
Pour la mère et l'enfant, tu vois, c'est l'indigence...
La pauvreté dans tout son effrayant aspect.
Ah! long! que les petits méritent du respect,
De pitié. Cela dit, l'enfant au frais langage,
Embrassant tendrement sa mère au doux visage,
— Ecoute — dit: Maman, n'est-ce pas que du ciel
Vient le petit Jésus, dans la nuit de Noël,
Apporter, aux enfants bien sages, bien des choses...
Des bonbons, des joujoux? L'enfant aux songes roses
Croit que le doux Jésus de ses divines mains
Apporte à tout venant des cadeaux. Les bambins,
Qui pensent tous ainsi. Mais, seul, l'enfant du riche
Reçoit de beaux cadeaux. Jésus fait de la triche...
L'enfant du pauvre n'a pour cadeaux (triste don)
Que la faim, et le froid..., la misère sans nom.

La veuve, à ce parler de l'enfant qu'elle adore,
Prend sa tête à deux mains, — vois mon bon Théodore,

Et tout bas elle dit: Pauvre enfant, quelle erreur!
Jésus... ne blasphémions. L'enfant dit: O bonheur!
Maman mets mes sabots dedans la cheminée,
Et le petit Jésus, en faisant sa tournée,
Y mettra des joujoux. Elle met les sabots,
Pour complaire à son fils envieux de cadeaux.

Ils sont couchés tous deux. La lune pâle éclaire
Au dehors. Un vent froid congèle notre terre.
C'est une rude nuit, cette nuit de Noël:
L'heure approche où Jésus va nous venir du ciel,
Apportant aux humains amour, douce espérance.
Écoutons dans la nuit le chant de la naissance
Du divin nouveau-né... Gloire à Dieu dans les cieus!
Qui chante le Seigneur? les Anges radieux,

Ils chantent encor: Paix — O doux chant! — sur la terre.
Aux hommes... aux mortels de bonne volonté...
Mais, hélas! — Dans la nuit la lune encor éclaire
Le toit de la richesse et de la pauvreté...
Et Jésus est passé sur toutes les demeures.

De la veuve, l'enfant compte toutes les heures,
Pour vite se lever, pour voir, en ses sabots,
Si Jésus a pensé, lors donnant ses cadeaux,
D'y mettre des joujoux, donc l'enfant dès l'aurore
Se lève, et court joyeux, dans un ébat sonore,
À ses petits sabots vides de tout joujou;
Pleurant, il les contemple, hélas! à deux genoux,
Et tout bas il se dit: En prières bien tendres
J'ai prié le bon Dieu..., mais rien. — Si, si, des

Sont là dans les sabots du petit innocent...
Qui les a mises? C'est un grand soufflé de vent,
Comme il s'en fait que trop au temps de la froidure,
Temps pour les malheureux si terrible et qui dure

Que trop. Voilà ton lot, hélas! pauvre petit...
Des cendres. Mon ami, le riche au pauvre a dit:
A toi tous, tous les maux, tout le poids de la peine,
Des tristesses sans nom... tout le poids de la chaîne
Du dur labeur qui tue et l'esprit et le corps,
Par des efforts constants brisant tous les ressorts
De l'être. O dire affreux, atroce abominable,
Qui fait le travailleur souffrant et misérable,
Et qui plante en son cœur et la haine et le fiel.

O bon petit Jésus, dans un nouveau Noël,
Apporte, aux malheureux, la fin de leur souffrance
Que ce Noël, pour tous, soit fait de délivrance,
Et d'amour, et de paix. Ici, là, dans tout lieu,
Alors je chanterai, hautement, gloire à Dieu!
Qui prend soin des petits, dont le poids de misère
Fait reculer d'horreur l'astre qui nous éclaire...
Qui prend soin des petits, leur donnant d'heureux

jours,
Les arrachant des mains des bourgeois, vils vau-

PENSÉES

Le temps viendra, sans doute, où l'Europe ne sera qu'une famille. — (MIRABEAU).

Tout homme a droit à sa subsistance en échange de son travail. — (PITT).

Le Gérant : D. COLOMBE

BASTIEN — IMPRIMERIE DE COMMERCE 6, RUE SOLTAN

PHARMACIE B. BUREAU

Ex-Interne des Hôpitaux

1^{er} prix de l'École de Médecine et de Pharmacie

8, Rue d'Orléans, 8

Défiant toute concurrence tant par la modicité de ses prix que par la pureté absolue de ses produits.

Tous nos Médicaments sont garantis exempts de falsifications.

ANÉMIE - CHLOROSE - LYMPHATISME

Guéris rapidement par les Dragées & Elixir

Marque déposée **HÉMATOGÈNES** Marque déposée

Pharmacie Notre-Dame - 21, Rue Voltaire

Médicaments supérieurs à prix réduits

Spécialités AU MÊME PRIX que rue d'Orléans
Bandages & Accessoires de Pharmacie

Bas varices, Ceintures, etc., Articles de Pansement et tous les Accessoires de Pharmacie aux prix les plus avantageux.

20 fr. PORTRAITS 20 fr.

AU CRAYON NOIR INALTÉRABLE

Reproduction grandeur naturelle
Défie toute concurrence

A. LE BIBOUL, 8, rue de l'Émery

Réduction de 40 p. % aux Ouvriers Syndiqués

M^{me} LEVAVASSEUR
SAGE-FEMME

Ex-Interne et Lauréate des Hospices de Tours
et d'Angers

MAISON D'ACCOUCHEMENT
7, Rue Crébillon

PRIX MODÉRÉS & REMISE IMPORTANTE AUX OUVRIERS SYNDIQUÉS

Nota - Dans l'intérêt de ses Clientes, M^{me} Levavasseur leur conseille toujours de lui faire quelques visites pour éviter des accidents.